

DELIBERATION N° 2022-37

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 22 juin, à 17h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente d'Odeillo sous la présidence de Monsieur Michel GARCIA, Président du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

M. Michel GARCIA

M. Georges ARMENGOL, M. Daniel ARMISEN, Mme Aurélie BALTUS, M. Alain BOUSQUET, M. Bruno CAGNY, M. Olivier CHAUVEAU, M. Guillaume CHEVILLARD, M. Roger CIURANA, Mme Anne-Lise DAVIAUD, M. Claude ÉSCAPE, Mme Cécile GARCEAU, M. Olivier GRAVAS, Mme Eliane JARYCKI, M. Henri KERGOAT, M. Jean-Dominique LAPORTE, Mme Marie-Madeleine LECARPENTIER, M. Patrick LECROCCQ, Mme Ghislaine LINTZ, M. Joël LOMBARD, M. Alain LUNEAU, M. Daniel MAROUBY, M. Christian PALLARES, Mme Josette PUJOL, Mme Jeannine RIBO, M. Michel RIFF, Mme Jeannine RIVIERE, M. Eric RODRIGUEZ, Mme Martine ROLLAND, M. Ignatius STEINMANN, M. Antoine TAHOSES, M. Xavier TORRENS, Mme Michèle TORRENT, M. Jean-Luc VILLERET

Suppléants présents mais n'ayant pas participé aux votes :

Mme Pascale DE TRAVY

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Hermeline MALHERBE à M. Michel GARCIA, Mme Aude VIVES à Mme Martine ROLLAND, Mme Judith CARMONA à M. Olivier GRAVAS, M. Jean-Luc BLAISE à M. Alain BOUSQUET, Mme Barbara BLAISE LAVAUX à M. Claude ESCAPE, Mme Marie-Noëlle LETOUZE à M. Xavier TORRENS, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Josette PUJOL, M. Albert FRIGOLA à M. Roger CIURANA
M. Julien BARAILLE à Mme Eliane JARYCKI, M. Robert GUINOT à M. Daniel ARMISEN

Personnes excusées :

M. Le Sous-Préfet de Prades, M. Julien BARAILLE, Mme Barbara BLAISE LAVAUX, M. Jean-Luc BLAISE, M. Henri BAUDET, Mme Judith CARMONA, Mme Anne-Marie COIGNARD, Mme Noémie DABOUIS, Mme Françoise DELCASSO DEJOUX, M. Patrick DUVAL, M. Albert FRIGOLA, M. Robert GUINOT, M. Jean-Louis JALLAT, M. Jean-Louis LACUBE, Mme Agnès LANGEVINE, Mme Huguette LEJEAN, Mme Marie-Noëlle LETOUZE, Mme Hermeline MALHERBE, M. Samuel MOLI, Mme Edwige PETIT, Mme Edith PERAL, Mme Christine PEROY, M. Marc PETIT, M. Christophe MANAS, M. Olivier ROMERO GAYO, M. Serge VAILLS, Mme Aude VIVES

SECRETARE DE SEANCE : Mme Josette PUJOL

OBJET : Demande de subvention en vue de mener en 2022/23

Envoyé en préfecture le 24/06/2022
Reçu en préfecture le 24/06/2022
Affiché le
ID : 066-256601857-20220622-D2022_37-DE

Monsieur le Président

PRESENTE le projet et son plan de financement:

Dans une perspective de transition écologique, énergétique et économique, le Parc accompagne les communes dans leurs politiques d'aménagement. Il s'agira de mettre en récit les enjeux actuels des transitions à opérer sur le territoire (réduction de la consommation énergétique, adaptation au changement climatique, schéma économique territorial, filières locales, revitalisation des centres-bourgs ...). Cette approche prospective visera à spatialiser les problématiques identifiées pour stimuler l'initiative et mettre en mouvement les acteurs locaux.

Des sites stratégiques aux enjeux multiples feront l'objet de propositions programmatiques et spatiales (architecture, paysage, urbanisme). Le fruit de ce travail devra ensuite permettre aux collectivités de lancer des projets s'inscrivant de manière durable dans un schéma directeur en cohérence avec les enjeux identifiés. Une fois cette action terminée, le Parc pourra apporter son appui pour définir, avec la collectivité, une stratégie de planification identifiant des secteurs de projets pour que la commune soit en mesure de candidater au dispositif Bourg-Centre de la Région.

Le plan de financement de ce projet se décline comme suit :

Postes de dépense	Type	TOTAL
livrables	publications	7 000
accueil promotion étudiants	frais déplacement / hébergement	13 000
Stagiaire	frais de personnel	3000
total		23 000
Poste recette	%	Montant
Région Occitanie	70	16100
Communes et interco	6	1300
Autres Public	4	1000
Autofinancement	20	4600
Total recettes		23000

Monsieur le Président :

DEMANDE au comité syndical d'approuver le plan de financement de cette action et d'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de son Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE le projet et le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE le Président à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,

DONNE pouvoir à M. le Président ou à défaut la 1^{ère} Vice-Présidente et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet, Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**Le Président du Syndicat Mixte
du Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes**

Michel GARCIA